



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL N° 18
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHÉLEMY**

Séance du lundi 27 octobre 2025 à 20h00

Présidence : Madame Nathalie Fragnière

Préavis municipal n° 04/2025 relatif à l'adoption du règlement communal sur la protection du patrimoine arboré

Le Conseil communal de St-Barthélémy

- Vu le préavis municipal n° 04/2025
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide :

- D'adopter le règlement communal sur la protection du patrimoine arboré

La décision doit encore être soumise à approbation cantonale, le référendum ne sera possible qu'après cette dernière. Un nouvel affichage aura lieu à ce moment-là (art. 162 al. 2 LEDP).

Ainsi délibéré en séance du 27 octobre 2025.

Au nom du Conseil communal

La Présidente

Nathalie Fragnière

La Secrétaire

Carole Bugnon

